

Académie de POITIERS
Collège Jean Hay
25 avenue de Beaulieu
BP 30035
17320 MARENNES

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration N° 4

Date : Lundi 26 Juin 2017

Année scolaire : 2016 - 2017

Numéro de séance : 4

Date de transmission de la convocation aux membres : 9 juin 2017

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur Yves MIRANDE - principal

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GRANGEPONTE – principal-adjoint

Quorum : 13

Nombre de présents : 18 + 2 invités

Ordre du jour

Préambule

- Lecture et approbation du PV du 14 mars 2017

I - Vie pédagogique et éducative

- Rentrée 2017

II – Fonctionnement général (hors point I et II)

- Avenant N°2 à la convention de la classe à horaires aménagés football

III – Vie budgétaire et financière

- Répartition des crédits globalisés 2017
- Tarifs de demi-pension 2018
- Bilan des voyages scolaires 2016 – 2017
- Décision budgétaire modificative

IV – Questions diverses

- Annexes : 1 – Crédits Globalisés ; 2 – Tarifs DP 2018 ; 3 – Bilan Sorties 2016-2017 ; 4 – DBM pour info

- Motion : /

Séance du 26 Juin 2017

		TITULAIRES			SUPPLEANTS		
Qualite		Nom - Prénom	☒	Signature	Nom - Prénom	☒	Signature
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. MIRANDE Yves	P				
	Principal Adjoint	M. GRANGEPONTE Philippe	P				
	Gestionnaire	Mme POIRIEZ M-Laurence	P				
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P				
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël	E				
		Conseillère Départementale Mme BAZIN Michèle	A				
	Commune Mairie	M. DESHAYES Maurice-Claude	E				
Personnalité Qualifiée		Mme TARNOT Gisèle	E				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'Enseignement	M. MAUTRET David	P				
		M. BILLIERES Pascal	P				
		M. BARILLOT Laurent	E		SAHUC Nathalie	P	
		M. JAMOIS Nicolas	P				
		Mme BAZIN Karine	E				
		M. SORTON Guillaume	P				
	Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers, Sociaux & de Santé	Mme BODIN Monique	P		B		
		Mme PERAUX SEUREAU Brigitte	P				
PARENTS ELEVES & ELEVES	Parents d'Elèves	Mme AULIER Karine	P		1		
		M. CRESPIY Daniel	P				
		Mme MERLE Sandrine	P				
		Mme GUITTON Nathalie	E		PLANTIN Cédric	P	
		M. LANDIE Thierry	E				
		Mme DENOYER Valérie	P				
	Elèves	Sarah JAHHAOUI	P				
		Théo SIMON	P				

Personnalités invitées :	Présent	Absent	Excusé
Groupement de communes Mme AKERMANN			
Agent Comptable Mme CHASSAGNOUX			
Adjoint à l'Agent comptable Mme BROCH			

☒ P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Début du conseil d'administration à 17h35.

M. MIRANDE, principal du collège Jean Hay, préside le conseil d'administration. Il vérifie que le quorum est atteint.

M. GRANGEPONTE, principal adjoint, est secrétaire de séance selon le règlement interne du conseil d'administration.

M. MIRANDE excuse l'absence de M. VALLET, conseiller départemental de la Charente Maritime ; de M. DESHAYES, représentant de la mairie de Marennnes ; de Mme TARNOT, personnalité qualifiée ; de Mme BAZIN, représentante des personnels enseignants ; de M. BARILLOT, représentant des personnels enseignants, remplacé par Mme SAHUC ; de Mme GUITTON, représentante des parents, remplacée par M. PLANTIN et de M. LANDIE, représentant des parents d'élèves.

Il salue la présence de Mme AKERMANN, représentante de la communauté de communes du Bassin de Marennnes et de Mme BROCH, fondée de pouvoir de l'agent comptable du lycée Merleau-Ponty.

M. MIRANDE indique l'ordre du jour du présent CA et rajoute 3 points concernant des conventions, l'attribution des logements de fonction et une admission en non-valeur.

Préambule : Lecture et approbation du PV du CA du 14 mars 2017

M. MIRANDE rappelle le contenu du CA du 14 mars 2017, il en fait un commentaire rapide. Aucune observation n'est faite.

Vote pour avis sur l'approbation du PV du CA du 14/03/2017 : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

I. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- Organisation de la rentrée 2017

M. MIRANDE précise les effectifs et l'organisation du collège pour l'année prochaine : 17 divisions avec 4 classes de 6^e (100 élèves), 4 classes de 5^e (106 élèves), 5 classes de 4^e (122 élèves), 4 classes de 3^e (113 élèves).

Le total du nombre des élèves se monte à 441, soit 10 élèves en moins par rapport à l'année scolaire 2016-2017. Il faut ajouter à ces classes le dispositif ULIS, soit 14 élèves. Ce dispositif est maintenant créé de façon officielle. L'équipe encadrant l'ULIS sera composée l'année prochaine de M. BILLIERES, professeur des écoles et de Mme SAHUC, AVS, comme pour cette année.

Un unique départ d'élève vers une SEGPA a permis à une élève d'entrer en ULIS.

Mme AULIER, représentante des parents d'élève, remercie les enseignants pour le travail qui a été fait dans le cadre de l'ouverture de l'ULIS.

Elle souligne aussi que 3 élèves affectés en ULIS à Marennnes, n'auront pas de place au collège Jean Hay. Ces élèves devront aller dans d'autres établissements (Saujon et Royan).

Les parents ne comprennent pas comment on peut imposer à un élève d'ULIS 1h30 de transport avec un changement de bus pour aller au collège. Un système de taxi devrait être mis en place mais c'est également 1h30 de transport le matin et le soir.

Les parents refusent parfois l'entrée en ULIS (trop loin) pour une rentrée dans le collège de secteur plus proche. Les difficultés des enfants risquent d'être très importantes.

En Charente Maritime, 50 enfants sont dans l'attente d'une ouverture d'une ULIS.

M. BILLIERES, représentant des personnels enseignants et enseignant en ULIS : pour la rentrée 2018, il y aura 1 seul départ. Quant aux élèves qui relèvent d'IME, on ne peut rien dire à l'avance. Il serait important que les élèves puissent être affectés dans leur collège de secteur. Le secteur est vaste : il faudrait peut-être ouvrir 2 ULIS.

M. MIRANDE reprend la parole au sujet de la DHG cette fois : la DHG du collège a été abondée de 2 HSA pour permettre la mise en place des cycles de natation en 6^e.

En revanche, les 2 HSA pour la mise en place de l'aide aux devoirs le soir n'ont pas été accordées.

Le dispositif « devoirs faits » avancés par le ministre ne devrait être mis en place qu'à partir des vacances de Toussaint et sur moyens constants.

Le collège de Marennnes souhaite maintenir l'aide aux devoirs l'année prochaine de 17h à 18h, d'autant plus que la communauté de communes du Bassin de Marennnes nous aide beaucoup en mettant à disposition un personnel encadrant et un mini bus.

L'année prochaine, il ne reste qu'1HSA et demi dans la DHG. Elle sera utilisée pour l'aide aux devoirs. Ensuite, il ne restera plus aucune HSA.

La réforme du collège mise en place cette année, a été aménagée par le nouveau ministre de l'éducation nationale pour donner plus d'autonomie aux établissements, mais sans moyen supplémentaire. Ainsi l'AP et les EPI demeurent, mais en étant organisés de manière plus souple.

Pour le collège de Marennes, un conseil pédagogique s'est réuni le 12 juin. Il a été décidé de conserver la répartition de la DHG. Pour les EPI, il y aura 1 seul EPI par niveau : le collégien marennais aura donc 3 EPI dans son cycle 4 et non plus 6.

Le collège de Marennes continuera à s'appuyer sur les thématiques des EPI, de manière moins stricte.

La liste des EPI sera arrêtée pour chaque niveau lors du conseil pédagogique qui se tiendra le 29 juin.

Les horaires (26 h par élèves) ne bougeront pas. Le latin ne bougera pas non plus car nous n'avons pas les heures dans le cadre de la DHG.

M. MIRANDE précise le calendrier du début de l'année scolaire prochaine.

La pré-rentrée des enseignants se fera le vendredi 1^{er} septembre 2017 à 9h00.

La rentrée des 6^{es} et des nouveaux ULIS aura lieu le lundi 4 septembre, avec un appel des élèves à 8h30 dans la cour du collège. Les élèves passeront toute la journée avec leur professeur principal.

Les parents des élèves de 6^e seront ensuite accueillis pour un moment d'échange autour d'un café.

Les 5^{es}, 4^{es}, 3^{es} rentreront le mardi 5 septembre, à 8h25. Il n'y aura pas d'appel mais un affichage des listes des classes. La matinée se déroulera avec le professeur principal. Les cours à l'emploi du temps se tiendront l'après-midi.

Les emplois du temps démarreront pour tous les élèves le mercredi 6 septembre.

En conclusion, M. Mirande revient sur les changements en termes de personnels au collège pour la rentrée prochaine :

- Mme POIRIEZ part à la retraite, elle sera remplacée au poste de gestionnaire par Mme MALLIER,
- M. DURANCEAU a obtenu sa mutation à La Rochelle, il est remplacé en mathématiques par M. FORTIN,
- un poste était vacant en espagnol : Mme FITTES-PUCHEU est nommée sur ce poste vacant.

AVIS

Vote de l'organisation de la rentrée 2017

Pour : 18 - Abstention : 0 - Contre : 0

II. FONCTIONNEMENT GENERAL

- Avenant n° 2 à la convention de la classe à horaires aménagés football

M. MIRANDE rappelle que la classe à horaires aménagés fonctionne dans le cadre d'une convention entre différents intervenants depuis 3 ans.

L'avenant concerne l'année de fonctionnement : il faut reconduire la classe à horaires aménagés football pour l'année scolaire 2017-2018.

Acte N° 37

Vote de l'avenant de la convention de la classe à horaires aménagés football

Pour : 18 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Convention stage RAN CM2

Mise à disposition des locaux du collège pour un stage de remise à niveau pour les futurs élèves de 6^{ème} encadré par des enseignants, professeurs des écoles, du 28 au 31 août 2017.

Acte N° 42

Vote de la convention stage RAN

Pour : 18 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Convention d'adhésion au service de paiement en ligne (TIPI)

Prolongation de l'exonération des frais pour la mise en place du télépaiement (initialement exonération d'une année scolaire, elle est prolongée jusqu'au 31 décembre 2017).

Acte N° 43

Vote de la convention sur le paiement en ligne :

Pour : 18- Abstention :0- Contre :0

III. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- Répartition des crédits globalisés 2017 (voir document joint) A 1

M. MIRANDE présente les crédits d'état globalisés qui couvrent des dépenses fléchées : reprographie, carnets de correspondance, et les manuels scolaires.

La subvention globale d'Etat s'élève pour l'année 2017 à 17620 euros, montant important car l'état accompagne la réforme du collège en finançant le changement des manuels scolaires.

La répartition proposée est la suivante :

- Frais de reprographie : 763.95 euros
- Achat des carnets de correspondance : 1401.84 euros
- Achat des manuels scolaires : 15454.21 euros

Pour information, un reliquat des années passées existe pour les manuels scolaires. Il sera utilisé pour la prochaine commande.

Acte N° 41	Vote pour la répartition des crédits globalisés 2017 Pour : 18 - Abstention : 0 - Contre : 0
-------------------	---

- Tarifs de demi-pension 2018 (Voir document joint) A 2

M. MIRANDE rappelle que le département de la Charente Maritime fixe les tarifs de la restauration scolaire, après proposition du conseil d'administration.

L'idée du département est que tous les collèges de la Charente Maritime proposent, à terme, les mêmes tarifs de demi-pension.

Pour les élèves, le forfait pour l'année scolaire prochaine s'élèvera à 429.80 euros soit une augmentation de 2.338%.

Pour les commensaux, les tarifs sont calculés en fonction de la catégorie.

M. MAUTRET, représentant des personnels enseignants : il y a trois ou quatre ans, une demande avait été faite afin de diminuer les tarifs de la demi-pension. Cela avait été refusé car il fallait suivre les préconisations du conseil départemental. Est-ce toujours obligatoire aujourd'hui ?

Mme POIRIEZ, gestionnaire du collège : c'est toujours le cas aujourd'hui car le département nous demande d'aller vers un tarif commun à tous les collèges de 430 euros pour le forfait.

M. MIRANDE : financièrement, il serait possible de ne pas augmenter ; les finances vont bien à Marennes. Cependant, il est important de coller aux préconisations du département pour éviter les augmentations qui se feraient plus tard, et de manière plus importante.

Mme BROCH, fondée de pouvoir de Mme l'agent comptable : à terme le conseil départemental va harmoniser. Si l'on ne suit pas la demande du conseil départemental, l'augmentation se fera plus tard et de manière trop importante pour les familles.

Mme AULIER : on ne remet pas en cause la qualité de ce qui est proposé au restaurant scolaire du collège de Marennes. Cependant, dans tous les établissements, les tarifs sont harmonisés vers le plus haut et cela commence à faire beaucoup pour les familles.

M. MIRANDE répond que le tarif de la demi-pension est très intéressant si on le rapporte au nombre de repas par forfait. De plus, le service de la demi-pension n'est pas obligatoire : si les parents pensent que c'est trop cher, ils peuvent ne pas inscrire leur enfant à la demi-pension.

M. MIRANDE rappelle aussi qu'il existe le fond social collégien pour aider les familles. Il y a aussi depuis cette année des bourses départementales qui peuvent s'additionner aux bourses d'état.

Acte N° 38	Vote des tarifs de demi-pension 2018 Pour : 15 - Abstention : 3 - Contre : 0
-------------------	---

- Bilan des voyages et des sorties 2016-2017 (Voir document joint) A 3

Ce n'est qu'un bilan partiel des 4 voyages et de la sortie qui se sont faits dans l'année 2016-2017.

Nous n'avons pas tous les éléments de certains voyages ou sortie (Pologne, Moulin du Fâ).

Concernant le voyage en Pologne, le bilan risque d'être déficitaire.

Londres est également un voyage déficitaire : le déficit a été pris en charge par l'établissement. Il en sera de même pour la Pologne.

Avis	Vote du bilan des voyages et des sorties 2016-2017 Pour : 18 - Abstention : 0 - Contre : 0
-------------	---

- Attribution des logements de fonction

Une dérogation à l'obligation de logement a été demandée par M. MIRANDE, principal, et Mme MALLIER, gestionnaire.

M. GRANGEPONTE, principal adjoint, et M. POIRIER, agent, occupent chacun un logement de fonction par nécessité absolue de service.

Un logement est vacant. Mme POIRIEZ a fait une demande afin de continuer à occuper son logement en versant un loyer. Elle continuera à l'occuper dans le cadre d'une occupation à titre précaire.

Acte N° 40	Vote concernant l'attribution des logements de fonction : Pour : 18 - Abstention : 0 - Contre : 0
------------	--

- Admission en non-valeur : L'admission en non-valeur concerne une créance irrécouvrable de 10.40 euros malgré 3 lettres de rappel. (Voyage 2015 de Bruxelles)

Acte N° 44	Vote pour admission en non-valeur : Pour : 18 - Abstention : 0 - Contre : 0
------------	--

- Décision budgétaire modificative pour vote :

Cette DBM concerne un reliquat d'argent d'anciens voyages (2011 et 2013)

La somme est de 807.08 euros et va retomber dans le fond de roulement via le service AP.

Acte N° 45	Vote d'une DBM pour un reliquat d'anciens voyages : Pour : 18 - Abstention : 0 - Contre : 0
------------	--

-Vente d'objets :

La vente concerne les tenues de football de la classe à horaires aménagés football. Ces tenues vont être renouvelées grâce au même sponsor, le restaurant Mac Donald de Marennes.

Le vote porte sur la possibilité de vendre les anciennes tenues aux élèves (10 euros l'ensemble).

La vente des tenues permettra d'acheter du matériel pour l'option football.

Acte N° 39	Vote pour la vente des anciennes tenues de football : Pour : 18 - Abstention : 0 - Contre : 0
------------	--

- Décisions budgétaires modificatives pour information

Mme POIRIEZ présente les DBM pour information N° 5, N° 6, N° 7, N° 8 (*Voir documents joints*) **A4**

Mme BROCH remercie Mme POIRIEZ pour ses 6 années en poste au collège. Elle a apprécié le travail et les qualités humaines de Mme POIRIEZ. Mme CHASSAGNOUX, agent comptable du lycée Merleau-Ponty, s'associe à ces remerciements.

III. QUESTIONS DIVERSES : Aucune question diverse n'a été adressée au CA.

La séance du conseil d'administration est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance



Philippe GRANGEPONTE

Le président du conseil d'administration



Yves MIRANDE



AI

Collège Jean Hay
MARENNES

CREDITS GLOBALISES

DOTATION 2017 : 17 620,00 €

GESTION 2017		Budget Initial	reliquat 2016	DOTATION 2017	Crédits Ouverts	Factures Régliées	D. B. M. A FAIRE
Manuels scolaires		21 740,57 €	1 849,77 €	15 454,21 €	17 303,98 €	0,00 €	-4 436,59 €
Reprographie		800,00 €		763,95 €	763,95 €	763,95 €	-36,05 €
Carnets correspondance		1 200,00 €		1 401,84 €	1 401,84 €	1 401,84 €	201,84 €
TOTAL		23 740,57 €		17 620,00 €	19 469,77 €	2 165,79 €	-4 270,80 €

reste : 15 454,21 € pour les manuels scolaires

DOTATION TOTALE 2016 : 28 320,00 €

DOTATION TOTALE 2017 : 17 620,00 €

A2

TARIF DE DEMI - PENSION - ANNEE 2018

Tarif de référence du Conseil Départemental

JANVIER / MARS 2018 :	41 jours	(41 / 140 ^{ème})	125.87 €
AVRIL / JUIN 2018 :	43 jours	(43 / 140 ^{ème})	132.01 €
SEPTEMBRE / DECEMBRE 2018 :	56 jours	(56 / 140 ^{ème})	171.92 €
TOTAL :	140 jours		429.80 €

Soit : M. le Principal du Collège Jean Hay de MARENNES propose d'augmenter le tarif de la demi-pension par rapport à l'année 2017 : 429,80 € au lieu de 420.000 € (soit : 2.338 %).
Soit : 3.07 € brut le repas et 1.974 € net à l'assiette (déduction des charges de fonctionnement FCSH et FARPI)

Proposition de non augmentation du taux des charges communes à 16.00 %

TARIFS HEBERGEMENT - ANNEE 2018

Ils sont fixés librement par le Chef d'établissement après vote du CA

- * Catégorie A & B (Professeurs, Personnels de Direction) : 4.50 € le repas
- * Catégorie C (Agents, ASSEDU, AVS, CUI, Agents Départementaux,...) : 3.10 € le repas
- * Elèves externes du collège « au ticket » : 4.50 € le repas

- * Elèves extérieurs au collège mais relevant de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes : 2.50 € le repas

- * Personnels extérieurs au collège et élèves ne relevant pas de la CDC du bassin de Marennes : 5.70 € le repas

Proposition de non augmentation du taux des charges communes à 18.00 %

A3

Destinations	DEPENSES					RECETTES							PARTICIPANTS								
	Transport	Héberg.	Visites	ANCV	TOTAL DEPENSES	Familles	F.S.E.	Ministère Défense	Souvenir Français	Sv° CG17	Amicale du Collège	Sv° CDC	Collège	TOTAL RECETTES	Nbre Elèves	Nbre Accomp.	Total Partic.	Coût / Elèves	Coût / Accomp.	Coût / Partic.	
LA MONGIE		27 203,00		4,50	27 207,50	23 800,00	1 700,00					219,98	1 487,52	27 207,50	85	9	94	280,00	289,40	289,45	
LONDRES		22 099,96		2,30	22 102,26	16 560,00	980,00			500,00		129,40	3 832,86	22 102,26	50	4	54	340,00	409,04	409,04	
POLOGNE																					
SALAMANQUE		17 828,75		1,00	17 829,75	14 600,00	1 000,00			500,00		129,40	1 100,35	17 829,75	50	4	54	292,00	320,17	320,17	
TOTAL VOYAGES		67 131,71		7,80	67 139,51	55 060,00	3 680,00	0,00	0,00	1 000,00	500,00	478,78	6 420,73	67 139,51	185	17	94	297,62	12 142,25	714,25	

MOULIN DU FA																					
TOTAL SORTIE																					

TOTAL	67 131,71	7,80	67 139,51	55 060,00	3 680,00	1 000,00	478,78	6 420,73	67 139,51	185	17	94	297,62	12 142,25	714,25
-------	-----------	------	-----------	-----------	----------	----------	--------	----------	-----------	-----	----	----	--------	-----------	--------

Le Chef d'établissement
 à
 LYCEE MERLEAU PONTY

LISTE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 5
 PRESENTEE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 EXERCICE 2017

DBM sélections au	N° op.	N° figure	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvitures crédits	Prévisions recevées
27/08/2017	10	1	Credits Globaux 2017	AP ENSEIG 13MS- 7411	21 Ressources spécifiques		-4.436,85
		2		AP ENSEIG 13REP 7411			-38,05
		3		AP ENSEIG 13COR 7411			201,84
		4		AP ENSEIG 13MS-		-4.436,89	
		5		AP ENSEIG 13REP		-38,05	
		6		AP ENSEIG 13COR		201,84	

OBJET : Décision budgétaire modificative présentée pour information au conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-60 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative N°5 pour l'exercice 2017, et les pièces justificatives la concernant.

La décision budgétaire modificative N° 5 est immédiatement exécutoire.

Le Chef d'établissement,
 YVES MIRAMONTE



Le Chef d'établissement
 à
 LYCEE MERLEAU PONTY

LISTE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 6
 PRESENTEE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 EXERCICE 2017

DBM exécution du	N° op.	N° ligne	Références	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures crédits	Prévisions recettes
27/06/2017	11	1	Restes Rémigrés > 4 ans	ALO 771	21 Ressources spécifiques	74,70	74,70
27/06/2017	12	2	Restes Rémigrés > 4 ans	RECETT URECEP ENSEIG OFPDC	21 Ressources spécifiques	807,06	807,06
				AP ENSEIG OFPDC		807,06	

OBJET : Décision budgétaire modificative présentée pour information au conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-60 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative N°6 pour l'exercice 2017, et les pièces justificatives la concernant.

La décision budgétaire modificative N° 6 est immédiatement exécutoire.

Le Chef d'établissement,

YVES MIRANDE



A 43

Le Chef d'établissement
 à
 LYCEE MERLEAU PONTY

LISTE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 7
 PRESENTEE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 EXERCICE 2017

DBM exécution au	N° op.	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvitures crédits	Prévisions recettes
27/06/2017	13	1	Subvention Théâtre au Collège	PROJET COLLETHE 7443	21 Ressources spécifiques		-20,00
		2		PROJET COLLETHE		-20,00	
27/06/2017	14	1	Subvention Actor Théâtre	PROJET ACTETHE 7443	21 Ressources spécifiques		650,00
		2		PROJET ACTETHE		650,00	

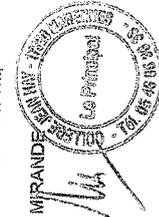
OBJET : Décision budgétaire modificative présentée pour information au conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-60 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative N°7 pour l'exercice 2017, et les pièces justificatives la concernant.

La décision budgétaire modificative N° 7 est immédiatement exécutoire.

Le Chef d'établissement,

YVES MIRANDE



ETABLISSEMENT : 0170386C
COLLEGE JEAN HAY
25 avenue de Beaufieu
BP 30035
17320 MARENINES

Le 29/06/2017

Le Chef d'établissement
à
LYCEE MERLEAU PONTY

ETABLISSEMENT : 0170386C
COLLEGE JEAN HAY
25 avenue de Beaufieu
BP 30035
17320 MARENINES

Page n° 1
Le 29/06/2017

LISTE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 8
PRESENTEE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE 2017

DBM exécution au	N° op.	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures crédits	Prévisions recettes
29/06/2017	15	1	Modification de la DSM N°6	ALO	21 Ressources affectées		-74,70
		2		RECETT ORECEP			
29/06/2017	15	1	Modification de la DSM N°6	AP	21 Ressources spécifiques	-74,70	
		2		ENSEIG IFFPCC			-807,08

OBJET : Décision budgétaire modificative présentée pour information au conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-60 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative N°8 pour l'exercice 2017, et les pièces justificatives la concernant.

La décision budgétaire modificative N° 8 est immédiatement exécutoire.

Le Chef d'établissement,

YVES MIRANDE
